

Résolution demandant un réinvestissement massif en éducation publique

- CONSIDÉRANT que la qualité de l'éducation d'aujourd'hui façonne la société, l'économie et la démocratie de demain ;
- CONSIDÉRANT que la mission première du réseau public d'éducation est d'offrir à chaque élève, peu importe sa réalité, les moyens de réussir et des chances égales ;
- CONSIDÉRANT l'approche de la campagne électorale provinciale et l'urgence de faire de l'éducation publique un enjeu central;
- CONSIDÉRANT que l'imposition de budgets irréalistes et insuffisants transfère un poids inacceptable sur les épaules des équipes-écoles, des élèves, de leurs familles et de leurs communautés ;
- CONSIDÉRANT le manque d'écoute du ministère de l'Éducation envers les acteurs du milieu de l'éducation publique;
- CONSIDÉRANT les nombreuses coupes budgétaires des dernières décennies;
- CONSIDÉRANT que prétendre que ces coupes n'affectent pas les services aux élèves relève soit du déni, soit d'un profond mépris des réalités du terrain ;
- CONSIDÉRANT que l'annulation ou la réduction de coupes ne constitue pas un réinvestissement, et que maintenir un sous-financement chronique est un choix politique aux conséquences graves pour l'avenir collectif du Québec ;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement a maintenu une part de ses coupures tout en réinjectant un budget conditionnel en éducation ;

L'Assemblée générale annuelle (AGA) des parents d'élèves de l'école

Guillaume-Couture adopte la présente résolution, afin d'exiger un réinvestissement massif, durable et immédiat dans le réseau de l'éducation publique du Québec.

L'AGA mandate également le Conseil d'établissement de l'école **Guillaume-Couture** ainsi que le Comité de parents de l'école **Guillaume-Couture** d'exiger un réinvestissement massif en éducation publique et d'organiser et appuyer la mobilisation des parents du **Centre de services scolaires de Montréal**.

Ce réinvestissement est essentiel pour assurer la viabilité, la prévisibilité et l'amélioration continue du système, et permettre aux établissements, aux centres de services scolaires et au ministère de remplir pleinement leurs missions respectives au bénéfice de tous les élèves du Québec.